

NOTE A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS DE SESSIONS DE FORMATION

L'ORGANISATION DES FORMATIONS DE BALISEURS EQUESTRES

Qui organise les sessions de formation ?

L'organisation des formations de baliseurs équestres est à l'initiative des Comités régionaux et départementaux de tourisme équestre, avec l'aide du formateur de leur région ou d'une région voisine. Les comités se chargent également de faire la promotion des formations qu'ils mettent en place.

Avant le début de la formation, le comité organisateur transmet à la FFE-CNTE les dates et lieux de formations ainsi que le nom du formateur qui encadrera la session. Ces informations pourront être diffusées sur le site de la FFE, dans la rubrique Tourisme équestre.

Dans le cadre de la convention de partenariat liant la FFE-CNTE et la FFRandonnée et de son éventuelle déclinaison au niveau régional ou départemental, les sessions de formation des baliseurs pourront être organisées en commun avec les Comités de randonnée pédestre.

A qui s'adressent les formations ?

Pour participer à une formation de baliseur équestre, il faut **être majeur et être licencié à la FFE**. Les baliseurs équestres sont des bénévoles. Les inscriptions se font auprès des comités organisateurs.

Qui forme les baliseurs ?

Ce sont les formateurs de baliseurs équestres de la FFE-CNTE qui interviennent sur les stages de formation. Ils ont été formés pour cela. Actuellement, la FFE-CNTE dispose de 27 formateurs de baliseurs répartis dans les régions.

Combien ça coûte ?

Le choix du financement des formations de baliseurs équestres est laissé aux CDTE/CRTE. Ils peuvent demander une participation financière aux stagiaires lors de leur inscription.

Quels sont les contenus de formation ?

La formation de baliseur équestre est constituée :

- d'une **partie théorique** comportant une présentation de la FFE-CNTE, du rôle du balisage et du baliseur, ainsi que des aspects juridiques liés aux statuts des chemins et à la responsabilité et l'assurance des baliseurs dans le cadre de leurs actions de balisage (**durée conseillée : 4h**) ;
- d'une **partie pratique** sur les outils et techniques de balisage (**durée conseillée : 7h**).

Comment les stagiaires sont-ils évalués?

Aucun examen final n'est prévu, le formateur étant chargé d'évaluer les connaissances et compétences de chaque stagiaire tout au long de la formation ; à la fin de la session, il transmet à la FFE-CNTE un PV de formation indiquant « Acquis » ou « Non-acquis » pour chaque stagiaire. La FFE officialisera le statut des baliseurs équestres ayant la mention « Acquis » en l'inscrivant sur leur licence FFE et en publiant leur nom sur la liste officielle des baliseurs équestres.

Les stagiaires ayant validé leur formation se verront remettre par le formateur une Attestation de suivi de formation ainsi qu'un exemplaire du « Cahier technique du baliseur équestre » reprenant toutes les notions et techniques qu'ils doivent maîtriser.

DOCUMENTS A ENVOYER A LA FFE-CNTE :

Avant la formation :

- le formulaire de **demande d'agrément** précisant les dates, lieux, déroulement, contact, etc. La session de formation sera alors inscrite au calendrier national diffusé sur le site de la FFE, rubrique Tourisme équestre. Un n° d'agrément pour cette formation sera délivré au comité organisateur.

Après la formation :

- le **PV de formation** rempli et signé par le formateur ;
- les **fiches de satisfaction** remplies par les stagiaires ;
- la **fiche de contact** et d'émargement des stagiaires ;
- la **fiche bilan** du formateur.

Ces documents sont à envoyer par courrier à :
FFE Tourisme, Parc équestre fédéral, 41600 Lamotte-Beuvron.